

M All Weather Bonds

Gestion Active
Fonds Obligations Global Multi-Stratégies

28 FÉVRIER 2025

PART RC

VOIR CODE ISIN PAGE 2

SFDR
8

Présentation

M All Weather Bonds est un fonds Obligataire Global Multi-Stratégies. Le process d'investissement combine une approche top down d'allocation par stratégies avec une sélection de valeurs.

Orientation du fonds

La stratégie consiste à gérer de manière discrétionnaire, en combinant l'analyse macroéconomique de type "Top down" s'attachant à anticiper les mouvements de marchés, et l'analyse de type "Bottom up" des instruments de dette libellés en toutes devises, des obligations et autres titres de créances, privilégiant la

recherche de la qualité intrinsèque des titres, combinée à une stratégie d'exposition et/ou de couverture utilisant des instruments financiers à terme ou sur des instruments conditionnels, sur une durée recommandée de placement de 3 ans.

Le fonds a pour objectif de réaliser une performance en relation avec celle des marchés obligataires et de surperformer l'indice composite constitué à hauteur de 70% de l'indice Markit Iboxx Euro Corporates Overall Total Return, 20% de l'indice Markit Iboxx EUR Liquid High Yield, et 10% de l'€ster capitalisé sur 7 jours, en mettant en œuvre une gestion qui n'est pas une gestion indicielle (l'indice n'étant qu'un élément de comparaison).

Indicateur de Risque - SRI

Risque le plus faible Risque le plus élevé



Risque lié à la gestion discrétionnaire • Risque de perte en capital • Risque de durabilité • Risque de taux • Risque de crédit • Risque lié aux obligations 'callables' ou 'putables' • Risque lié aux titres spéculatifs • Risque sur titres subordonnés • Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés • Risque de change • Risque d'investissement sur les marchés émergents • Risque de volatilité • Risque lié à aux obligations convertibles • Risque Actions • Risque lié aux investissements en titres de petites capitalisations (Small caps) • Risque de contrepartie • Risque de liquidité • Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres • Risque juridique.

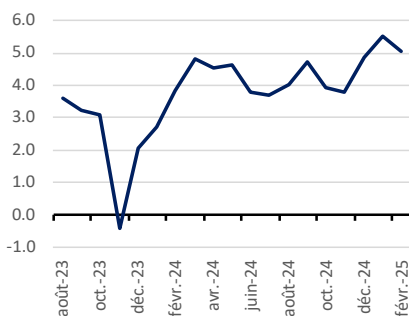
SENSIBILITÉ PAR PAYS

États-Unis	1.62
France	1.06
Japon	0.99
Royaume-Uni	0.86
Allemagne	-0.80

EXPOSITION PAR DEVISE

EUR	98.2%
USD	1.5%
MXN	0.1%
GBP	0.1%
KRW	0.1%
JPY	-0.1%

ÉVOLUTION DE LA SENSIBILITÉ



VALEUR LIQUIDATIVE / ACTIF NET

Valeur liquidative (Part RC)	163.77
Actif Net total du fonds	95.9M€

PERFORMANCES ET MESURES DE RISQUES

	AWB (RC)	Indice composite*
Perf. 2024	5.9%	4.9%
Perf. YTD - 2025	1.6%	1.1%
Perf. 1 an	6.5%	6.5%
Perf. 5 ans	-	-
Perf. Création (a)	9.2%	11.2%
Volatilité 5 ans	-	-
Volatilité 1 an	2.1%	1.9%
Bêta 1an**	0.8	
Tracking error 1 an**	1.4	

Source Bloomberg, Montpensier Arbevel / (a) 29/08/2023

* Indice de référence / ** vs indice de référence / Calcul de volatilité et TE : VL du vendredi, pas hebdomadaire glissant / Calcul de performances : VLs fin de mois glissant. | Les chiffres cités ont trait aux périodes écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'OPCVM présente un risque de perte en capital.

Sources Montpensier Arbevel / Bloomberg

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Modified Duration	5.03
dont ob. Indéxées Inflation	0.90
Yield to Worst	3.28%
Spread to Govt	89

RÉPARTITION DE L'ACTIF

	OCDE	
Government Bonds > 1y	33.5%	
	hors OCDE	0.0%
Monétaire (dont Gov <1y)		8.7%
Crédit Investment Grade		11.6%
Crédit High Yield / NR		3.5%
Crédit Financières		25.9%
Crédit Hybrides		11.2%
Obligations convertibles		5.6%
		100.0%

CONTRIBUTION À LA SENSIBILITÉ TAUX PAR STRATÉGIE

Stratégie	Nette	Long	Short
01 Directionnel Euro	1.10	1.32	-0.22
02 Périphériques	0.00	0.00	0.00
03 International	2.60	2.87	-0.27
04 Dette émergente	0.20	0.20	0.00
05 Courbe	0.00	0.00	0.00
06 Point mort d'inflation	0.00	0.00	0.00
07 Taux réels	0.70	0.70	0.00
08 Investment Grade corporate	0.02	1.27	-1.25
09 High Yield corporate	0.00	0.09	-0.09
10 Dettes financières	0.01	0.83	-0.82
11 Dettes hybrides corporate	0.00	0.37	-0.37
12 Oblig. convertibles en actions	0.17	0.17	0.00
13 Devises	0.00	0.00	0.00
14 Cash	0.24	0.24	0.00

CONTRIBUTION DURATION PAR DEVISE / MATURITÉ

	Inf. 2 ans	2 - 5 ans	5 - 10 ans	Sup. 10 ans	Σ
USD	0.00	0.40	0.03	1.12	1.5
EUR	0.19	-0.97	1.40	0.70	1.3
JPY	0.00	0.00	0.00	0.99	1.0
GBP	0.00	0.21	0.00	0.66	0.9
MXN	0.00	0.00	0.20	0.00	0.2
AUD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
Σ	0.2	-0.4	1.6	3.5	5.03

Sources Montpensier Arbevel / Bloomberg

Sauf erreur ou omission. LIRE ATTENTIVEMENT LE KID, LE PROSPECTUS ET LE CAS ECHEANT LE DOCUMENT PRECONTRACTUEL SFDR DE L'OPCVM AVANT TOUT INVESTISSEMENT. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPCVM. Lire l'avertissement au verso.

COMMENTAIRE DE GESTION

● **Le mois de février a été marqué par une forte décorrélation des marchés de taux américaines et européens.** Alors qu'en Europe, les taux allemands finissent quasiment stables sur le mois (-5 bp sur le 10 ans allemand), les taux US ont connu, eux, un très fort rallye avec une compression de 33 bp, emportés par un changement de narratif quant à la résilience de la croissance américaine.

● **En effet, les multiples, et presque quotidiennes, annonces de Donald Trump concernant les hausses de droits de douanes ou encore l'immigration ont fini par entamer la confiance des investisseurs.** L'inquiétude est de mise quant à la capacité des entreprises à continuer à investir dans un environnement macroéconomique aussi changeant et impacté par le retrait d'une force de travail qui a pourtant largement contribué à la forte croissance de ces dernières années. Par ailleurs, plusieurs données économiques sorties sous les attentes sont venues renforcer ce sentiment d'inquiétude. Citons, entre autres, un ISM Services sous les anticipations du marché, tout comme l'indice de confiance des consommateurs publié par l'Université du Michigan qui ressort près de 4 points sous les attentes. Dans ces conditions, l'indicateur GDPNow publié par la Fed d'Atlanta afin d'anticiper l'évolution de la croissance américaine, s'est enfoncé dans le rouge à -2.4% au plus bas depuis 2020 et désormais bien loin de sa moyenne de 2.6% sur 1 an. Cet indicateur, calculé à partir d'indicateurs avancés partiels, reste volatil et ne traduit bien sûr, pas forcément une entrée en récession à court terme de l'économie outre-Atlantique.

● **Cette forte surperformance des taux US nous a conduit à prendre une partie de nos profits sur cette stratégie que nous avons renforcée au cours du mois de janvier.** Nous avons allégé notre exposition au 5 ans US considérant que la convexité était dorénavant moins attractive. Le marché anticipe près de 3 baisses de taux sur l'année avec un taux terminal autour de 3.5%, ce qui nous semble relativement fair-value. Nous gardons cependant une partie de notre position afin de pouvoir accompagner une éventuelle poursuite du rallye si de mauvais chiffres macroéconomiques venaient raviver les craintes des investisseurs.

● **Sur les taux euro, l'écartement des taux de 15 bp jusqu'en milieu de mois nous a permis de recharger notre exposition sur le directionnel euro** qui a alors frôlé les 2 points de sensibilité, avant de couper ¼ de la position en fin de mois. Les taux euro ayant alors accompagné les taux US sur leur crainte d'un ralentissement de l'économie.

● **Le marché du crédit est resté ouvert malgré la période des publications qui vient souvent ralentir la dynamique d'émissions.** Les émetteurs parviennent à resserrer significativement leurs primes à l'émission du fait de la forte appétence des investisseurs aussi bien pour les corporate que pour les financières. Près de 220 Mrd€ ont été émis en février portant à plus de 55 Mrd€ le montant des émissions depuis le début de l'année, une dynamique en hausse de près de 6% par rapport à 2024.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Forme juridique	FCP UCITS V
Date de création	29 août 2023
OPCVM éligible au PEA	Non
Devise	EUR
Pays de commercialisation	France
Code Isin	IC : FR001400H8P7 ID : FR001400LP10 RC : FR001400H8Q5
Code Bloomberg	IC : MALWBIC FP ID : - RC : MALWBRC FP
Société de gestion	Montpensier Arbevel
Dépositaire	CACEIS Bank
Valorisation	Quotidienne
Cut-off (centralisateur)	11h30
Horizon d'investissement	Supérieur à 3 ans
SFDR	8



Montpensier Arbevel est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment)

Le détail des frais est disponible dans le prospectus.



PROSPECTUS

Pays de commercialisation :



montpensier-arbevel.com
RETROUVEZ les actualités de marché et des fonds Montpensier Arbevel →



AVERTISSEMENT : Ceci est une communication publicitaire. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPCVM. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (KID). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques y afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Les notations Morningstar™ et Quantalys sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Arbevel, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS, LE KID ET LE CAS ECHEANT LE DOCUMENT PRECONTRACTUEL SFDR DE L'OPCVM souscrit. Les informations figurant dans le présent document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité de Montpensier Arbevel. Ce document est la propriété intellectuelle de Montpensier Arbevel. Le prospectus de l'OPCVM, le KID et le document précontractuel SFDR sont disponibles chez Montpensier Arbevel et sur www.montpensier-arbevel.com.

M All Weather Bonds

Gestion Active
Fonds Obligations Global Multi-Stratégies

28 FÉVRIER 2025

PART IC

VOIR CODE ISIN PAGE 2

SFDR
8

Présentation

M All Weather Bonds est un fonds Obligataire Global Multi-Stratégies. Le process d'investissement combine une approche top down d'allocation par stratégies avec une sélection de valeurs.

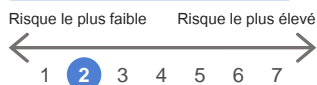
Orientation du fonds

La stratégie consiste à gérer de manière discrétionnaire, en combinant l'analyse macroéconomique de type "Top down" s'attachant à anticiper les mouvements de marchés, et l'analyse de type "Bottom up" des instruments de dette libellés en toutes devises, des obligations et autres titres de créances, privilégiant la

recherche de la qualité intrinsèque des titres, combinée à une stratégie d'exposition et/ou de couverture utilisant des instruments financiers à terme ou sur des instruments conditionnels, sur une durée recommandée de placement de 3 ans.

Le fonds a pour objectif de réaliser une performance en relation avec celle des marchés obligataires et de surperformer l'indice composite constitué à hauteur de 70% de l'indice Markit Iboxx Euro Corporates Overall Total Return, 20% de l'indice Markit Iboxx EUR Liquid High Yield, et 10% de l'€ster capitalisé sur 7 jours, en mettant en œuvre une gestion qui n'est pas une gestion indiciaire (l'indice n'étant qu'un élément de comparaison).

Indicateur de Risque - SRI



Risque lié à la gestion discrétionnaire • Risque de perte en capital • Risque de durabilité • Risque de taux • Risque de crédit • Risque lié aux obligations 'callables' ou 'putables' • Risque lié aux titres spéculatifs • Risque sur titres subordonnés • Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés • Risque de change • Risque d'investissement sur les marchés émergents • Risque de volatilité • Risque lié à aux obligations convertibles • Risque Actions • Risque lié aux investissements en titres de petites capitalisations (Small caps) • Risque de contrepartie • Risque de liquidité • Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres • Risque juridique.

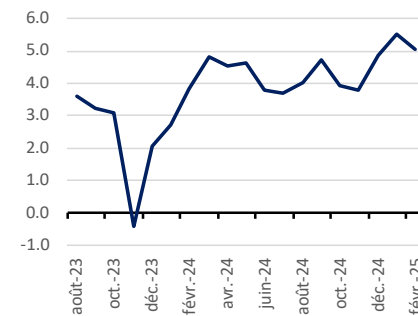
SENSIBILITÉ PAR PAYS

États-Unis	1.62
France	1.06
Japon	0.99
Royaume-Uni	0.86
Allemagne	-0.80

EXPOSITION PAR DEVISE

EUR	98.2%
USD	1.5%
MXN	0.1%
GBP	0.1%
KRW	0.1%
JPY	-0.1%

ÉVOLUTION DE LA SENSIBILITÉ



VALEUR LIQUIDATIVE / ACTIF NET

Valeur liquidative (Part IC)	275.89
Actif Net total du fonds	95.9M€

PERFORMANCES ET MESURES DE RISQUES

	AWB (IC)	Indice composite*
Perf. 2024	6.7%	4.9%
Perf. YTD - 2025	1.7%	1.1%
Perf. 1 an	7.3%	6.5%
Perf. 5 ans	-	-
Perf. Création (a)	10.4%	11.2%
Volatilité 5 ans	-	-
Volatilité 1 an	2.1%	1.9%
Bêta 1an**	0.8	
Tracking error 1 an**	1.4	

Source Bloomberg, Montpensier Arbevel / (a) 29/08/2023

* Indice de référence / ** vs indice de référence / Calcul de volatilité et TE : VL du vendredi, pas hebdomadaire glissant / Calcul de performances : VLs fin de mois glissant. | Les chiffres cités ont trait aux périodes écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'OPCVM présente un risque de perte en capital.

Sources Montpensier Arbevel / Bloomberg

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Modified Duration	5.03
dont ob. Indexées Inflation	0.90
Yield to Worst	3.28%
Spread to Govt	89

RÉPARTITION DE L'ACTIF

	OCDE	
Government Bonds > 1y		33.5%
	hors OCDE	0.0%
Monétaire (dont Gov <1y)		8.7%
Crédit Investment Grade		11.6%
Crédit High Yield / NR		3.5%
Crédit Financières		25.9%
Crédit Hybrides		11.2%
Obligations convertibles		5.6%
		100.0%

CONTRIBUTION À LA SENSIBILITÉ TAUX PAR STRATÉGIE

Stratégie	Nette	Long	Short
01 Directionnel Euro	1.10	1.32	-0.22
02 Périphériques	0.00	0.00	0.00
03 International	2.60	2.87	-0.27
04 Dette émergente	0.20	0.20	0.00
05 Courbe	0.00	0.00	0.00
06 Point mort d'inflation	0.00	0.00	0.00
07 Taux réels	0.70	0.70	0.00
08 Investment Grade corporate	0.02	1.27	-1.25
09 High Yield corporate	0.00	0.09	-0.09
10 Dettes financières	0.01	0.83	-0.82
11 Dettes hybrides corporate	0.00	0.37	-0.37
12 Oblig. convertibles en actions	0.17	0.17	0.00
13 Devises	0.00	0.00	0.00
14 Cash	0.24	0.24	0.00

CONTRIBUTION DURATION PAR DEVISE / MATURITÉ

	Inf. 2 ans	2 - 5 ans	5 - 10 ans	Sup. 10 ans	Σ
USD	0.00	0.40	0.03	1.12	1.5
EUR	0.19	-0.97	1.40	0.70	1.3
JPY	0.00	0.00	0.00	0.99	1.0
GBP	0.00	0.21	0.00	0.66	0.9
MXN	0.00	0.00	0.20	0.00	0.2
AUD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
Σ	0.2	-0.4	1.6	3.5	5.03

Sources Montpensier Arbevel / Bloomberg

Sauf erreur ou omission. LIRE ATTENTIVEMENT LE KID, LE PROSPECTUS ET LE CAS ECHEANT LE DOCUMENT PRECONTRACTUEL SFDR DE L'OPCVM AVANT TOUT INVESTISSEMENT. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPCVM. Lire l'avertissement au verso.

COMMENTAIRE DE GESTION

● **Le mois de février a été marqué par une forte décorrélation des marchés de taux américaines et européens.** Alors qu'en Europe, les taux allemands finissent quasiment stables sur le mois (-5 bp sur le 10 ans allemand), les taux US ont connu, eux, un très fort rallye avec une compression de 33 bp, emportés par un changement de narratif quant à la résilience de la croissance américaine.

● **En effet, les multiples, et presque quotidiennes, annonces de Donald Trump concernant les hausses de droits de douanes ou encore l'immigration ont fini par entamer la confiance des investisseurs.** L'inquiétude est de mise quant à la capacité des entreprises à continuer à investir dans un environnement macroéconomique aussi changeant et impacté par le retrait d'une force de travail qui a pourtant largement contribué à la forte croissance de ces dernières années. Par ailleurs, plusieurs données économiques sorties sous les attentes sont venues renforcer ce sentiment d'inquiétude. Citons, entre autres, un ISM Services sous les anticipations du marché, tout comme l'indice de confiance des consommateurs publié par l'Université du Michigan qui ressort près de 4 points sous les attentes. Dans ces conditions, l'indicateur GDPNow publié par la Fed d'Atlanta afin d'anticiper l'évolution de la croissance américaine, s'est enfoncé dans le rouge à -2.4% au plus bas depuis 2020 et désormais bien loin de sa moyenne de 2.6% sur 1 an. Cet indicateur, calculé à partir d'indicateurs avancés partiels, reste volatil et ne traduit bien sûr, pas forcément une entrée en récession à court terme de l'économie outre-Atlantique.

● **Cette forte surperformance des taux US nous a conduit à prendre une partie de nos profits sur cette stratégie que nous avons renforcée au cours du mois de janvier.** Nous avons allégé notre exposition au 5 ans US considérant que la convexité était dorénavant moins attractive. Le marché anticipe près de 3 baisses de taux sur l'année avec un taux terminal autour de 3.5%, ce qui nous semble relativement fair-value. Nous gardons cependant une partie de notre position afin de pouvoir accompagner une éventuelle poursuite du rallye si de mauvais chiffres macroéconomiques venaient raviver les craintes des investisseurs.

● **Sur les taux euro, l'écartement des taux de 15 bp jusqu'en milieu de mois nous a permis de recharger notre exposition sur le directionnel euro** qui a alors frôlé les 2 points de sensibilité, avant de couper ¼ de la position en fin de mois. Les taux euro ayant alors accompagné les taux US sur leur crainte d'un ralentissement de l'économie.

● **Le marché du crédit est resté ouvert malgré la période des publications qui vient souvent ralentir la dynamique d'émissions.** Les émetteurs parviennent à resserrer significativement leurs primes à l'émission du fait de la forte appétence des investisseurs aussi bien pour les corporate que pour les financières. Près de 220 Mrd€ ont été émis en février portant à plus de 55 Mrd€ le montant des émissions depuis le début de l'année, une dynamique en hausse de près de 6% par rapport à 2024.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Forme juridique	FCP UCITS V
Date de création	29 août 2023
OPCVM éligible au PEA	Non
Devise	EUR
Pays de commercialisation	France
Code Isin	IC : FR001400H8P7 ID : FR001400LP10 RC : FR001400H8Q5
Code Bloomberg	IC : MALWBIC FP ID : - RC : MALWBRC FP
Société de gestion	Montpensier Arbevel
Dépositaire	CACEIS Bank
Valorisation	Quotidienne
Cut-off (centralisateur)	11h30
Horizon d'investissement	Supérieur à 3 ans
SFDR	8



Montpensier Arbevel est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment)

Le détail des frais est disponible dans le prospectus.



PROSPECTUS

Pays de commercialisation :



montpensier-arbevel.com
RETROUVEZ les actualités de marché et des fonds Montpensier Arbevel →



AVERTISSEMENT : Ceci est une communication publicitaire. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPCVM. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (KID). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques y afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Les notations Morningstar™ et Quantalys sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Arbevel, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS, LE KID ET LE CAS ECHEANT LE DOCUMENT PRECONTRACTUEL SFDR DE L'OPCVM souscrit. Les informations figurant dans le présent document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité de Montpensier Arbevel. Ce document est la propriété intellectuelle de Montpensier Arbevel. Le prospectus de l'OPCVM, le KID et le document précontractuel SFDR sont disponibles chez Montpensier Arbevel et sur www.montpensier-arbevel.com.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	M All Weather Bonds RC	Initiateur du Produit :	Montpensier Arbevel
Code ISIN du produit :	FR001400H8Q5	Site internet :	www.montpensier-arbevel.com
Date de production du document d'informations clés :	1 février 2025	Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Arbevel en ce qui concerne ce document d'informations clés.			
Montpensier Arbevel est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.			

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Le fonds M All Weather Bonds a pour objectif de réaliser une performance en relation avec celle des marchés obligataires et de surperformer par rapport à l'indice composite constitué à hauteur de 70% de l'indice Markit Iboxx Euro Corporates Overall Total Return (Ticker Bloomberg QW5A), 20% de l'indice Markit Iboxx EUR Liquid High Yield (Ticker Bloomberg IBOXXMJA), et 10% de l'Éster capitalisé sur 7 jours (base 100) (Ticker Bloomberg (OISESTR), en mettant en oeuvre une gestion des titres de taux, qui n'est pas une gestion indiciaire (l'indice n'étant qu'un élément de comparaison a posteriori).

La stratégie consiste à gérer de manière discrétionnaire, en combinant l'analyse macro-économique de type « Top down » s'attachant à anticiper les mouvements de marchés, et l'analyse de type « Bottom up » des instruments de dette libellés en toutes devises, émis en priorité dans les États de l'OCDE et de l'Espace Économique Européen, des obligations et autres titres de créances, privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres, combinée à une stratégie d'exposition et/ou de couverture utilisant des instruments financiers à terme ou sur des instruments conditionnels, sur une durée recommandée de placement de 3 ans.

Le fonds peut être investi à minima à 80% et jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro mais également en d'autres devises, émis tant par des émetteurs « Corporate » que « Sovereign ».

Le processus d'investissement utilise une combinaison de stratégies « Top down » et « Bottom up » associant :

- Une stratégie à partir d'indicateurs Macroéconomiques et de secteurs permettant une analyse structurelle et conjoncturelle, fournissant une perspective ;
- Une stratégie d'exposition positive ou négative au risque de taux et/ou de taux réel visant à optimiser la performance du portefeuille sur la base des attentes en matière de taux d'intérêt et d'inflation ;
- Une stratégie de courbe des taux d'intérêt dans le but d'optimiser la performance du portefeuille sur la base des attentes en matière de taux à long terme et de taux à court terme ;
- Une stratégie d'allocation entre différentes classes d'actifs de nature principalement obligataires ;
- Une stratégie d'investissement sur les obligations émises par le secteur « Corporate » et le secteur « Sovereign » avec le choix des signatures mises en portefeuille par la gestion.

L'univers d'investissement du fonds est constitué des émetteurs couverts par la recherche ESG MSCI, et faisant partie soit des pays de l'Espace économique européen, soit des pays suivants : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Suisse, Chili, Chine, Colombie, Royaume Uni, Hong Kong, Indonésie, extra-financière aél, Inde, Japon, Corée du sud, Koweït, Mexique, Malaisie, Nouvelles Zélande, Pérou, Qatar, Singapour, Thaïlande, Taiwan, États Unis ou Afrique du Sud. 10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

Les instruments libellés en devises autres que l'Euro et les autres devises de l'EEE sont limités à 40% de l'actif net.

Il est également possible de détenir jusqu'à 30% de l'actif net dans des instruments émis dans des États de l'OCDE hors EEE, 10% dans des instruments émis dans des États hors OCDE.

Les investissements en obligations de catégorie jugée spéculative « High Yield » par la société de gestion sont limités à 40% de l'actif net du fonds.

Les obligations callables et/ou putables pourront représenter jusqu'à 80% de l'actif net de l'OPCVM.

Les investissements sont limités à 30% de l'actif net dans des obligations subordonnées, 20% dans des obligations convertibles, 10% dans des parts d'OPCVM ou FIA ou actions de SICAV, 10% dans des actions & assimilés.

L'OPCVM peut être exposé au risque de change, hors Euro ou autres devises de l'Espace Économique Européen, à hauteur de 30% de l'actif net. L'OPCVM pourra également procéder à l'achat et la vente de devises à terme, sur les devises de pays présentant des marchés réglementés, en vue de se couvrir et/ou de s'exposer au risque de change.

L'exposition du portefeuille sur les marchés émergents ne pourra dépasser 30% de l'actif net.

Par ailleurs, l'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ou sur des instruments conditionnels, ainsi que sur des cessions temporaires de titres. Le gérant peut intervenir sur le risque taux, et action dans une moindre mesure, à titre d'exposition et/ou de couverture.

La sensibilité moyenne du fonds est comprise entre -3 et +8.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 3 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Arbevel sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

INFORMATIONS PRATIQUES

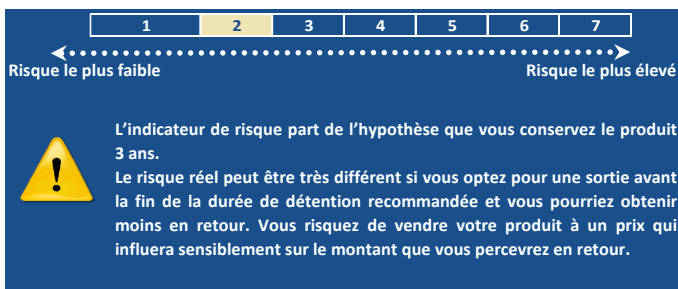
Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Montpensier Arbevel, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com.

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h30, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 2, faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risques liés aux instruments dérivés, qui utilisés en couverture ont pour conséquence de sous-exposer le fonds, et utilisés en exposition, de le sur-exposer.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque de crédit, i.e. risque lié à la défaillance (impossibilité par l'émetteur de rembourser ou de verser les intérêts prévus), ou à la dégradation de notation des émetteurs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARIUM DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	3 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 302 €	8 241 €
	Rendement annuel moyen	-17.0%	-6.2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 302 €	8 241 €
	Rendement annuel moyen	-17.0%	-6.2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 832 €	9 952 €
	Rendement annuel moyen	-1.7%	-0.2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 617 €	10 654 €
	Rendement annuel moyen	6.2%	2.1%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 9/2019 à 9/2022

* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 5/2016 à 5/2019

* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 8/2013 à 8/2016

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER ARBEVEL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 3 ans
Coûts totaux	354 €	676 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-3.54%	2.25% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (3 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 2.09% avant déduction des coûts et de -0.16% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 2.00 % du montant investi / 200.00 EUR ; à la sortie : 0.00 % du montant investi / 0.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de frais de sortie prévus sur cet OPC mais votre intermédiaire financier peut en prélever.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.30% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	130 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.27% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	28 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [15% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice de référence]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 3 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Arbevel.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : www.montpensier-arbevel.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier-arbevel.com

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier-arbevel.com.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier-arbevel.com

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	M All Weather Bonds IC	Initiateur du Produit :	Montpensier Arbevel
Code ISIN du produit :	FR001400H8P7	Site internet :	www.montpensier-arbevel.com
Date de production du document d'informations clés :	1 février 2025	Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Arbevel en ce qui concerne ce document d'informations clés.			
Montpensier Arbevel est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.			

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Le fonds M All Weather Bonds a pour objectif de réaliser une performance en relation avec celle des marchés obligataires et de surperformer par rapport à l'indice composite constitué à hauteur de 70% de l'indice Markit Iboxx Euro Corporates Overall Total Return (Ticker Bloomberg QW5A), 20% de l'indice Markit Iboxx EUR Liquid High Yield (Ticker Bloomberg IBOXXMJA), et 10% de l'Éster capitalisé sur 7 jours (base 100) (Ticker Bloomberg (OISESTR), en mettant en oeuvre une gestion des titres de taux, qui n'est pas une gestion indiciaire (l'indice n'étant qu'un élément de comparaison a posteriori).

La stratégie consiste à gérer de manière discrétionnaire, en combinant l'analyse macro-économique de type « Top down » s'attachant à anticiper les mouvements de marchés, et l'analyse de type « Bottom up » des instruments de dette libellés en toutes devises, émis en priorité dans les États de l'OCDE et de l'Espace Économique Européen, des obligations et autres titres de créances, privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres, combinée à une stratégie d'exposition et/ou de couverture utilisant des instruments financiers à terme ou sur des instruments conditionnels, sur une durée recommandée de placement de 3 ans.

Le fonds peut être investi à minima à 80% et jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro mais également en d'autres devises, émis tant par des émetteurs « Corporate » que « Sovereign ».

Le processus d'investissement utilise une combinaison de stratégies « Top down » et « Bottom up » associant :

- Une stratégie à partir d'indicateurs Macroéconomiques et de secteurs permettant une analyse structurelle et conjoncturelle, fournissant une perspective ;
- Une stratégie d'exposition positive ou négative au risque de taux et/ou de taux réel visant à optimiser la performance du portefeuille sur la base des attentes en matière de taux d'intérêt et d'inflation ;
- Une stratégie de courbe des taux d'intérêt dans le but d'optimiser la performance du portefeuille sur la base des attentes en matière de taux à long terme et de taux à court terme ;
- Une stratégie d'allocation entre différentes classes d'actifs de nature principalement obligataires ;
- Une stratégie d'investissement sur les obligations émises par le secteur « Corporate » et le secteur « Sovereign » avec le choix des signatures mises en portefeuille par la gestion.

L'univers d'investissement du fonds est constitué des émetteurs couverts par la recherche ESG MSCI, et faisant partie soit des pays de l'Espace économique européen, soit des pays suivants : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Suisse, Chili, Chine, Colombie, Royaume Uni, Hong Kong, Indonésie, extra-financière aél, Inde, Japon, Corée du sud, Koweït, Mexique, Malaisie, Nouvelles Zélande, Pérou, Qatar, Singapour, Thaïlande, Taiwan, États Unis ou Afrique du Sud. 10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

Les instruments libellés en devises autres que l'Euro et les autres devises de l'EEE sont limités à 40% de l'actif net.

Il est également possible de détenir jusqu'à 30% de l'actif net dans des instruments émis dans des États de l'OCDE hors EEE, 10% dans des instruments émis dans des États hors OCDE.

Les investissements en obligations de catégorie jugée spéculative « High Yield » par la société de gestion sont limités à 40% de l'actif net du fonds.

Les obligations callables et/ou putables pourront représenter jusqu'à 80% de l'actif net de l'OPCVM.

Les investissements sont limités à 30% de l'actif net dans des obligations subordonnées, 20% dans des obligations convertibles, 10% dans des parts d'OPCVM ou FIA ou actions de SICAV, 10% dans des actions & assimilés.

L'OPCVM peut être exposé au risque de change, hors Euro ou autres devises de l'Espace Économique Européen, à hauteur de 30% de l'actif net. L'OPCVM pourra également procéder à l'achat et la vente de devises à terme, sur les devises de pays présentant des marchés réglementés, en vue de se couvrir et/ou de s'exposer au risque de change.

L'exposition du portefeuille sur les marchés émergents ne pourra dépasser 30% de l'actif net.

Par ailleurs, l'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ou sur des instruments conditionnels, ainsi que sur des cessions temporaires de titres. Le gérant peut intervenir sur le risque taux, et action dans une moindre mesure, à titre d'exposition et/ou de couverture.

La sensibilité moyenne du fonds est comprise entre -3 et +8.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 3 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Arbevel sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

INFORMATIONS PRATIQUES

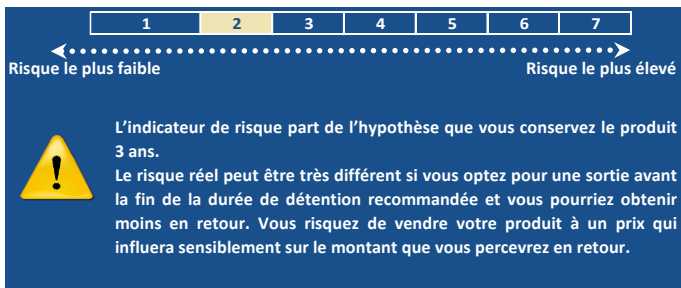
Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Montpensier Arbevel, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com.

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h30, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 2, faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risques liés aux instruments dérivés, qui utilisés en couverture ont pour conséquence de sous-exposer le fonds, et utilisés en exposition, de le sur-exposer.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque de crédit, i.e. risque lié à la défaillance (impossibilité par l'émetteur de rembourser ou de verser les intérêts prévus), ou à la dégradation de notation des émetteurs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARIUM DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	3 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 348 €	8 416 €
	Rendement annuel moyen	-16.5%	-5.6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 361 €	8 416 €
	Rendement annuel moyen	-16.4%	-5.6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 901 €	10 163 €
	Rendement annuel moyen	-1.0%	0.5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 691 €	10 881 €
	Rendement annuel moyen	6.9%	2.9%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 9/2019 à 9/2022

* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 5/2016 à 5/2019

* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 8/2013 à 8/2016

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER ARBEVEL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 3 ans
Coûts totaux	319 €	575 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-3.19%	1.92% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (3 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 2.46% avant déduction des coûts et de 0.54% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 2.00 % du montant investi / 200.00 EUR ; à la sortie : 0.00 % du montant investi / 0.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de frais de sortie prévus sur cet OPC mais votre intermédiaire financier peut en prélever.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	0.94% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	94 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.27% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	28 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [15% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice de référence]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 3 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Arbevel.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : www.montpensier-arbevel.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier-arbevel.com

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier-arbevel.com.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier-arbevel.com

Le Prospectus est disponible sur www.montpensier-arbevel.com et peut être mis à jour de temps en temps.

De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit :
M All Weather Bonds

Identifiant d'entité juridique :
9695001SNJW7M1LYWR08

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promet des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 4% d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promet des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'OPC intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous et dans la section « Stratégie d'investissement » du Prospectus.
La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

La démarche extra-financière mise en œuvre s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la société de gestion, disponible sur son site internet.

La politique d'exclusion mise en place par la société de gestion, et disponible sur son site internet, s'applique aux émetteurs corporate des obligations, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés :

1. Exclusion des émetteurs corporate impliqués dans des activités controversées :
 - Les sociétés impliquées directement (fabrication, vente de composants, services, ...) ou indirectement (via une filiale ou une société mère) dans des activités concernant les armes controversées, ou non conventionnelles suivantes : armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclats non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri, sont exclues de l'univers d'investissement ;
 - Sont également exclues de l'univers d'investissement du fonds, les sociétés dont plus de 10% du chiffre d'affaires est en lien avec les activités listées ci-après :
 - ✓ la fabrication d'armes nucléaires, de ses composants ou systèmes associés,
 - ✓ les sociétés impliquées à hauteur de 10% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'armement conventionnel sont également exclues, cependant, elles peuvent être réintégrées à l'univers investissable, à la suite d'une analyse qualitative ayant comme objectif de s'assurer de la prise en compte des enjeux de conformité, contrôle interne, et gestion de l'exportation, sujets matériels pour le secteur de la défense,
 - ✓ les divertissements pour adultes,
 - ou dont plus de 5% du chiffre d'affaires est en lien avec les activités listées ci-après :
 - ✓ l'extraction du charbon, et plus précisément de l'extraction du charbon thermique (lignite, bitume, anthracite, ...) et sa vente, ce qui n'inclut donc pas le charbon métallurgique (qu'on appelle aussi charbon à coke ou charbon sidérurgique),
 - ✓ le tabac, et
 - ✓ l'huile de palme.
2. Exclusion des entreprises sous-jacents notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption) ;

Concernant les émetteurs souverains, la politique d'exclusion mise en œuvre s'appuie sur la politique d'exclusion basée sur notre liste propriétaire telle que décrite par notre politique d'exclusion publiée sur le site internet de Montpensier Arbevel, complétée par l'exclusion des pays notés « CCC » par MSCI ESG Research.

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements durables contribuent-ils à ces objectifs ?**

Au minimum 90% des émetteurs (émetteur, société parente, ou ultime société parente) des obligations détenues en direct en portefeuille, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, sont couvertes selon les critères ESG définis ci-dessous.

L'OPCVM s'engage à avoir un minimum de 4% d'Investissements Durables comme indiqué plus loin. Ces investissements seront utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

La méthodologie d'identification des investissements durables de Montpensier Arbevel repose sur les composantes suivantes :

- ✓ L'analyse de la contribution à un objectif de durabilité, qui s'appuie sur une approche best effort, dans l'objectif de sélection des « meilleurs élèves » (ou l'élimination des « moins bons élèves ») sur la base de critères E et/ou S, ainsi qu'une approche via les Objectifs de Développement Durable (ODD) et une approche d'exposition aux activités durables, qui repose sur une définition interne des « activités considérées comme durables » ;
- ✓ L'analyse du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), qui s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact MIA écologique ou solidaire, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif ;
- ✓ L'analyse du respect des principes de bonne gouvernance, qui repose à la fois sur des exclusions et l'évaluation des controverses.

Ainsi, une valeur est considérée comme un « investissement durable » si elle respecte les trois conditions précédentes.

L'analyse de la contribution à un objectif de durabilité est fondée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, que nous apprécions par :

- ✓ L'analyse des valeurs avec notre méthodologie propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et permet d'identifier et d'analyser l'impact des entreprises sur l'environnement et la société.
Nous mesurons un impact positif ou négatif pour chaque type de transition, puis un score d'impact total est obtenu en utilisant l'impact agrégé par type de transition. Le score d'impact global est l'impact MIA.
Nous considérons que les entreprises dont l'impact MIA est positif ou neutre contribuent positivement à un objectif de durabilité.
- ✓ Et/ou par l'analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.
Ainsi, nous évaluons la Part Verte des sociétés - c'est-à-dire le pourcentage des revenus générés par des activités qui contribuent positivement à la transition climatique (ie, 8 « éco-activités » définies par le label Greenfin). Ces 8 éco-activités

sont classées en 3 grands vecteurs de transition : 1/ Energie Responsable, 2/ Préservation du capital terrestre et 3/ Transport Efficient.

Nous considérons que les entreprises identifiées comme de Type I ou II, au regard de la définition du label Greenfin, contribuent positivement à un objectif de durabilité.

Ainsi, si une valeur a au moins une contribution positive, elle est considérée comme un « investissement durable », à condition qu'elle n'ait pas de contribution négative ; en revanche, si une valeur a une contribution négative, elle est considérée comme un « investissement non durable ».

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'analyse du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact MIA écologique ou solidaire, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Montpensier Arbevel prend en compte les 14 principaux indicateurs d'impacts négatifs dans la politique d'exclusions sectorielles et normatives pour tous les investissements du fonds. Ces PAI sont aussi pris en compte lors de l'analyse qualitative conduite afin de déterminer les investissements qui sont jugés durables par la Société de Gestion, lors de l'analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag – MGF), l'analyse qualitative propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment – MIA, Montpensier Industry Contributor – MIC), et/ou dans l'analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Ci-dessous une liste non exhaustive des principales incidences négatives qui peuvent être prises en compte dans notre analyse extra-financière :

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Émissions de GES 2. Empreinte carbone 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
-----------------------------------	---

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Eau	8. Rejets dans l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	<p>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p> <p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p> <p>12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</p> <p>13. Mixité au sein des organes de gouvernance</p> <p>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</p>
--	---

— — — *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie ESG.

Montpensier Arbevel exclut de l'univers d'investissement les sociétés qui ne sont pas alignées sur certaines normes et conventions internationales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNG), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPNHR).

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Controversies. Les Valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red », sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

- X** Oui, Montpensier Arbevel prend en compte tous les Principaux Impacts Négatifs obligatoires applicables à la stratégie de l'OPCVM et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de l'analyse ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote.
- Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Ce FCP a pour objectif de réaliser une performance du capital en mettant en œuvre une gestion de type « Top Down » s'attachant à anticiper les mouvements de marchés complétée d'une gestion de type « Bottom up » privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres, combinée à une stratégie d'exposition et/ou de couverture utilisant des instruments financiers à terme ou des instruments conditionnels, sur une durée recommandée de placement de 3 ans.

L'OPCVM intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Le FCP n'est pas géré en référence à un indicateur de référence.

Le fonds M All Weather Bonds a pour objectif de réaliser une performance en relation avec celle des marchés obligataires, sur une durée recommandée de placement de 3 ans. La stratégie consiste à gérer de manière discrétionnaire, en combinant l'analyse macro-économique de type « Top down » et l'analyse de type « Bottom up » des instruments de

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

dette libellés en toutes devises, émis en priorité dans les États de l'OCDE et de l'Espace Économique Européen, des obligations et autres titres de créances.

Le fonds n'est pas indiciel, il n'est donc pas géré en référence à un indicateur de référence. Il peut toutefois être fait référence à un Indice composite constitué à hauteur de 70% de l'indice Markit Iboxx Euro Corporates Overall Total Return (Ticker Bloomberg QW5A), 20% de l'indice Markit Iboxx EUR Liquid High Yield (Ticker Bloomberg IBOXXMJA), de 10% de l'€ster capitalisé sur 7 jours (base 100) (Ticker Bloomberg (OISESTR)).

Le fonds peut être investi a minima à 80% et jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro mais également en d'autres devises, émis tant par des émetteurs « Corporate » que « Sovereign ».

Les instruments libellés en devises autres que l'Euro et les autres devises de l'EEE sont limités à 40% de l'actif net.

Il est également possible de détenir jusqu'à 30% de l'actif net dans des instruments émis dans des Etats de l'OCDE hors EEE, 10% dans des instruments émis dans des Etats hors OCDE.

Les investissements en obligations de catégorie jugée spéculative « High Yield » par la société de gestion sont limités à 40% de l'actif net du fonds.

Les obligations callables et/ou putables pourront représenter jusqu'à 80% de l'actif net de l'OPCVM.

Les investissements sont limités à 30% de l'actif net dans des obligations subordonnées, 20% dans des obligations convertibles, 10% dans des parts d'OPCVMs ou FIA ou actions de SICAV, 10% dans des actions & assimilés.

Le fonds peut être exposé au risque de change, hors Euro ou autres devises de l'Espace Économique Européen, à hauteur de 30% de l'actif net. L'OPCVM pourra également procéder à l'achat et la vente de devises à terme, sur les devises de pays présentant des marchés réglementés, en vue de se couvrir et/ou de s'exposer au risque de change.

L'exposition du portefeuille sur les marchés émergents ne pourra dépasser 30% de l'actif net.

Par ailleurs, l'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ou sur des instruments conditionnels, ainsi que sur des cessions temporaires de titres. Le gérant peut intervenir sur le risque taux, et action dans une moindre mesure, à titre d'exposition et/ou de couverture.

La sensibilité moyenne du fonds est comprise entre -3 et +8.

- ***Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

L'OPCVM met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

Ainsi, la politique d'exclusion est appliquée au fonds dès la définition de l'univers d'investissement :

1. Exclusion des entreprises sous-jacentes impliquées dans des activités controversées, tel que décrit plus haut ;
2. Exclusion des entreprises sous-jacentes présentant une note strictement inférieure à « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles pourront être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

Au minimum 90% des émetteurs (émetteur, société parente, ou ultime société parente) d'obligations détenues en direct en portefeuille, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, sont couvertes selon les critères ESG définis ci-dessus.

Les investisseurs doivent noter qu'une analyse extra-financière n'est pas effectuée sur les liquidités, les quasi-liquidités, et produits dérivés à titre de couverture, et qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse extra-financière sur certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements. Ainsi, la méthodologie extra-financière n'inclura pas les liquidités, les quasi-liquidités, les produits dérivés à titre de couverture et certains produits dérivés et certains organismes de placement collectif.

- ***Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

L'OPCVM n'a pas défini de part minimale de réduction par rapport à l'univers d'investissement initial.

- ***Quelle est la politique mise en oeuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

Les pratiques de bonne gouvernance des entreprises sont prises en compte à la deuxième étape de notre politique d'exclusion.

A cette étape, nous excluons les entreprises les plus mal notées par MSCI (note "CCC"). Cette note globale est un score pondéré des 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Ainsi, les faiblesses identifiées dans les pratiques de gouvernance, qui pèseraient sur l'alignement d'intérêts, sont prises en compte dans la notation du pilier Gouvernance et peuvent conduire à abaisser la note finale à CCC.

Sont également exclues à cette étape les entreprises impliquées dans des controverses très sévères ("Vigilance Controverse Rouge"), notamment en ce qui concerne des questions de gouvernance (corruption et fraude, investissements controversés, et structures de gouvernance).

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'OPCVM s'engage à avoir un minimum de 4% d'Investissements Durables comme indiqué dans le tableau ci-dessous, qui seront utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement, lorsqu'ils intègrent des facteurs de durabilité par l'exclusion de tout émetteur spécifié dans la liste d'exclusion décrite dans la politique d'exclusion disponible, comme indiqué plus loin, sur le site Internet www.montpensier-arbevel.com

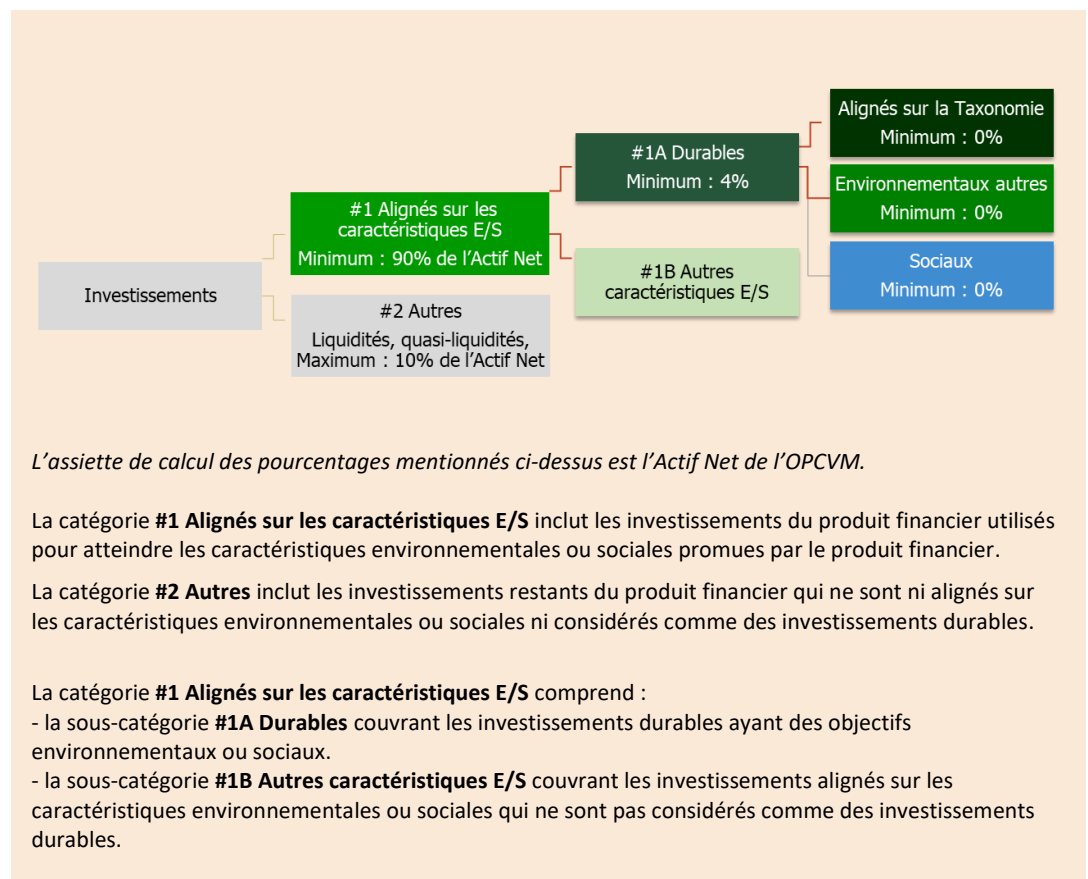
Les investisseurs doivent noter qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains produits dérivés et certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus reflètent les minima précontractuels exprimés en pourcentage de l'actif net du fonds.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



- **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par l'OPCVM.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes e matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- **Le produit financier investit-t-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

Oui

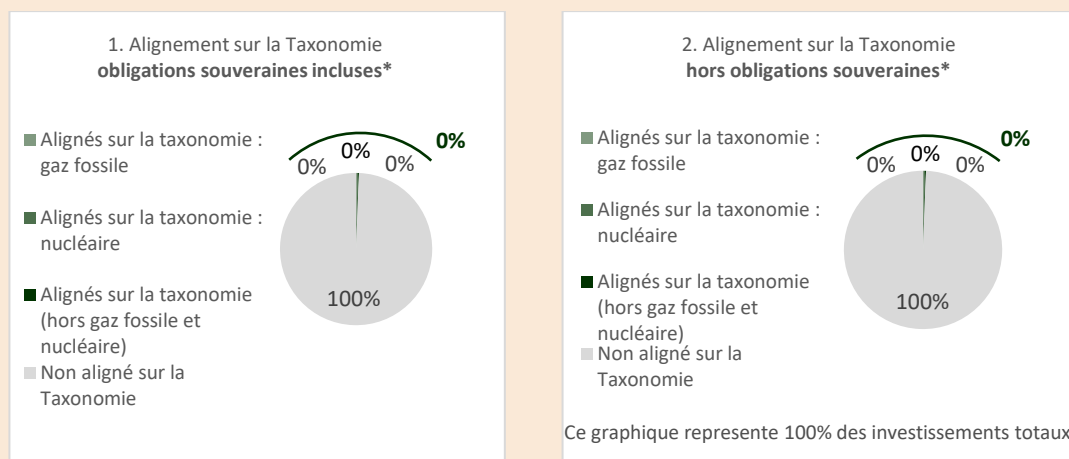
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

L'OPCVM peut éventuellement détenir des investissements liés au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire alignés sur la taxonomie, mais ne prend pas d'engagement minimum sur ces aspects ou sur la taxonomie de manière générale.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Actuellement, l'OPCVM prend un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%, cependant, il est susceptible de détenir des investissements dans des activités qualifiées de Durables au sens du Règlement Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique « atténuation du changement climatique » et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?**

L'OPCVM n'a pas de proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.



- **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

L'OPCVM n'a pas défini de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



- **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

L'OPCVM n'a pas défini de part minimale d'investissements durables sur le plan social.



- **Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Les liquidités et les quasi-liquidités à des fins de gestion de la trésorerie, ainsi que certains OPC, sont inclus dans « #2 Autres ».




- **Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?]**

Cet OPCVM n'a pas recours à un indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

N/A

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti?**

N/A

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?**

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

www.montpensier-arbevel.com